



### 👉 A retenir

- ➡ RV le 23 janvier à 12 h à l'hôtel Ya'tis Parc du Tésan, 30126 Saint Laurent des Arbres, pour le déjeuner
- ➡ Formation en présentiel, le 23 janvier de 12h à 18h45 et le 24 janvier de 8h15 à 15h30 dans la salle communale de la commune, 65 rue du Pont de Nizon, Lirac (30).
- ➡ Cette formation est destinée aux permanents des Communes forestières
- ➡ Dès l'inscription, une chambre sera pré réservée à votre nom à l'hôtel Ya'tis, Parc du Tésan, 30126 Saint-Laurent-des-Arbres. **Pensez à la confirmer rapidement en communiquant à l'hôtel (04 66 79 27 9) votre numéro de carte bancaire et sa date d'expiration**
- ➡ Des navettes seront organisées pour les allers retours : Avignon gare-hôtel, hôtel-Lirac, Lirac - Avignon gare. **Pour une bonne organisation, merci de faire connaitre vos horaires d'arrivée et de départ à Avignon en précisant gare d'Avignon TGV ou gare d'Avignon centre**
- ➡ Venez avec les questions que vous vous posez sur la Défense contre les incendies et sur les obligations légales de débroussaillage : les formateurs sont à votre disposition pour y répondre !

## PROGRAMME

### 23 janvier 2023 de 12h00 à 18h30

- |               |  |
|---------------|--|
| 12h00 – 13h30 | REPAS à l'hôtel Ya'tis, Parc du Tésan, Saint Laurent-des-Arbres<br>Puis navette vers Lirac   |
| 13h45 -14h15  | <b>Introduction et présentation du programme et des objectifs</b><br>Accueil,<br>Tour de table<br>Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation<br><u>Méthodologie</u> : tour de table : quelles sont vos attentes concernant cette formation<br><u>Formateur</u> : Jérôme BONNET |

- 14h15 - 14h40 **Introduction sur les feux de forêt et leurs évolutions en lien avec le changement climatique**  
Contexte au niveau national  
Perspective  
Méthodologie :  
- Question à la salle : avez-vous connus des feux de forêt dans votre Région ? Quelles étaient leurs caractéristiques ?  
- Apport théorique du formateur  
Formateur : Grégory CORNILLAC
- 14h40- 15h00 **La stratégie des Communes forestières en matière de feu de forêt**  
La stratégie nationale  
La stratégie régionale  
Convention avec le MASA (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire) et déroulé des actions 2023  
Méthodologie :  
- Apports théoriques du formateur  
Formateurs : John PELLIER ou Jérôme BONNET
- 15h00- 15h45 **L'élus, responsable en cas de sinistre : Avant/ pendant / après**  
Avant : le temps de la prévention (l'élus référent « sécurité civile, le PCS, le DICRIM, les OLD)  
Pendant : la gestion de crise (le DOS et le COS, les CCFF et les RCSC)  
Après : le temps de la restauration (sécurisation, remise en état, enseignement, contentieux)  
Méthodologie :  
- Questions aux participants : quels sont les documents ou méthode de protection contre les feux de forêt que vous connaissez ?  
- Apports théoriques du formateur  
- Retour d'expérience des 5 formateurs  
Formateur : Samuel PONT
- 15h45- 16h10 **Risque feux de forêts et aménagement du territoire**  
Prise en compte du risque Feu de forêt dans les documents d'aménagement  
La planification à l'échelle des massifs forestiers  
Méthodologie :  
- PLU et incendie : jeu des 10 erreurs  
- Apports théoriques du formateur  
Formateur : Grégory CORNILLAC
- 16h10 - 16h30 **PAUSE**

16h30 - 18h45 **Les obligations légales de débroussaillage - OLD (partie1)**  
Introduction  
Intérêt des OLD  
Le cadre réglementaire  
Aller plus loin  
Méthodologie :  
- Apports théoriques du formateur  
- Retours d'expérience  
Formateur : Audrey GUITTARD, Grégory CORNILLAC

## **PROGRAMME**

### **24 janvier 2023 de 8h00 à 15h30**

8h00– 8h15 **Départ pour le lieu de formation**

8h15– 8h30 **Retour sur les questions des participants**

Méthodologie : questions / réponses sur les informations de la veille

8h30-10h45 **Les obligations légales de débroussaillage - OLD (partie 2)**

Connaître la réglementation spécifique  
Débroussailler les propriétés communales  
Contrôler les OLD  
Aller plus loin

Méthodologie :

- Apports théoriques du formateur
- Retours d'expérience des 5 formateurs et échange

Formateur : Audrey GUITTARD, Grégory CORNILLAC

10h45 - 11h15 *PAUSE*

11h15 - 12h15 **Les obligations légales de débroussaillage – OLD (partie 3)**

Contrôler les OLD  
Plan communal de débroussaillage  
Aller plus loin

Méthodologie :

- Apport théorique du formateur
- Echange avec les 5 formateurs

Formateur : Audrey GUITTARD, Grégory CORNILLAC

12h15- 14h00 *DEJEUNER (y compris déplacement)*

14h00- 15h30

### **Visite de terrain**

Possibilité de visiter un exemple de réalisation d'Obligations légales de débroussaillage

Commentaires autour d'actions menées par un syndicat DFCI de Yeuseraie (création de piste DFCI, mise en place de citerne, entretien par pâturage, partenariat avec la Fédération de chasse, ...)

#### Méthodologie :

- Visite terrain
- Retour d'expérience d'un maire

Formateur : Samuel PONT

Intervenant : Cédric Clément, maire de Lirac, Président SIVU de Yeuseraie, Président de l'association des Communes et collectivités forestières du Gard.

# INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

## Titre de la formation

Défense des forêts contre l'incendie

## Organisme de formation

IFFC – Institut de formation forestière communale, organisme de formation de la FNCOFOR – 13 rue du général Bertrand 75007 PARIS

## Lieu de la formation

Formation en présentiel : Salle Communale 65 rue du Pont de Nizon – Lirac (30)

## Contact

Isabelle VERGNE, chargée de mission formation IFFC

[isabelle.vergne@communesforestieres.org](mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org), 06 78 57 34 98

☎ **Contactez Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription ou à son accès aux personnes en situation de handicap.**

## Date et horaires

23 janvier 2023 de 13h45 à 18h45 (5h00) et 24 janvier de 8h15 à 12h15 et de 14h à 15h30 (5h30)

## Durée

10h30 de formation en présentiel

## Coût pour le stagiaire

Coût pédagogique : 370 € par jour et par personne pour la journée de formation, soit un total de 555 € par personne pour 1,5 jours de formation. Cette somme est prise en charge directement par votre structure.

L'IFFC s'occupe de la pré réservation de l'hôtel (85 € la chambre avec petit déjeuner). Compte tenu du nécessaire covoiturage pour les trajets, un restaurant a été réservé pour tous les stagiaires pour le 23 janvier midi et soir et pour le 24 janvier midi. Coût 20€ par personne et par repas, hors boisson.

Chaque stagiaire devra appeler l'hôtel pour communiquer son numéro de carte de crédit pour réserver la chambre. Le paiement de l'ensemble se fera en fin de séjour.

## Objectif général

Intervenir auprès des élus sur la défense contre les incendies (DFCI) et les obligations légales de débroussaillage (OLD)

## Objectifs opérationnels

Identifier la politique nationale DFCI

Cerner le rôle des élus dans la DFCI

Présenter les obligations légales de débroussaillage

## Evaluation de la formation

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire.

### Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

### Formateurs

Gregory CORNILLAC : Directeur adjoint de l'Association départementale des Communes forestières du VAR - Agence des politiques énergétiques du Var, il accompagne sur le terrain les élus dans la prévention et la gestion post crise des feux de forêt. Il est intervenu sur le rôle des élus avant, pendant et après un incendie de forêt lors de la formation « le maire au cœur de la prévention et de la lutte opérationnelle contre les incendies de forêt » organisée par l'IFFC qui s'est tenue en mars 2021.

Samuel PONT : chargé de mission forêt et foncier, Union régionale des Collectivités forestières Occitanie, il est ingénieur forestier. Il intervient sur la prévention des incendies de forêts en accompagnement des élus et anime de nombreuses réunions d'information sur la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.

John PELLIER : Directeur adjoint, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie, il est entre autres titulaire d'un IUP génie de l'environnement. Il a participé tant au niveau national que régional à la construction de la stratégie des Communes forestières en matière de lutte contre les feux de forêt.

Audrey GUITTARD : Chargée de mission prévention des feux de forêts à l'Union Régionale Occitanie, elle intervient sur la prévention des incendies de forêts en accompagnement des élus et anime de nombreuses réunions d'information sur la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.

Jérôme BONNET : Directeur de l'UR PACA. Il a participé tant au niveau national que régional à la construction de la stratégie des Communes forestières en matière de lutte contre les feux de forêt. En 2020 et 2021, il a participé à la conception de la formation « le maire au cœur de la prévention et de la lutte opérationnelle contre les incendies de forêt » organisée par l'IFFC en mars 2021.

### Public visé :

Les salariés des Communes forestières

### Pré requis :

Cette formation sans pré requis suppose néanmoins une acculturation/sensibilisation à la thématique forestière.

### Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur [http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5\\_3185.php](http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php)

### 👉 Pour s'inscrire :

Contactez directement Isabelle Vergne : [isabelle.vergne@communesforestieres.org](mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org) , 06 78 57 34 98  
➡ Avant le 16 janvier 2023 ; Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes invitées seront informées par mail ou par téléphone